



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/916
S/1995/468
9 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 51 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 5 juin 1995, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre datée du 5 juin 1995, que vous a adressée S. E. M. Osman Ertuğ, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) İnal BATU

ANNEXE

Lettre datée du 5 juin 1995, adressée au Secrétaire général
par M. Osman Ertuğ

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 26 mai 1995, que vous a adressée le représentant chypriote grec (A/49/905-S/1995/427), et qui contient des allégations quant à des "violations de l'espace aérien de la République de Chypre".

Pour répondre à ces allégations que la partie chypriote grecque ne se lasse pas de répéter, je tiens à redire, encore une fois, que l'espace aérien au-dessus de Chypre-Nord relève du contrôle et de la juridiction de la République turque de Chypre-Nord, et qu'il n'appartient pas aux Chypriotes grecs qui usurpent le siège du gouvernement de décider qui peut utiliser cet espace aérien et de quelle manière, lorsque l'État est pleinement informé et a donné son consentement. Les reproches du type de ceux formulés dans ladite lettre, qui n'ont donc qu'un but de propagande, procèdent uniquement d'une volonté de détourner l'attention de la récente intensification des efforts de militarisation de la partie sud de Chypre, ainsi que d'autres événements inquiétants.

Selon ce qu'on a pu apprendre, l'administration chypriote grecque, qui ne cesse de renforcer l'arsenal et les effectifs militaires dans le sud, achète actuellement à la Grèce, pour commencer, 156 blindés, dont 50 chars AMX-30 de fabrication française. Dans le même temps, le premier contingent de soldats venus de Grèce continentale, qui seront appelés à renforcer en tant que militaires de carrière la "Garde nationale" chypriote grecque, est arrivé dans la partie sud de Chypre et serait actuellement en cours d'incorporation.

Comme on le sait, l'administration chypriote grecque est résolue à renforcer ses unités blindées de manière qu'elles comportent dans quelques années 500 chars, et à étoffer les effectifs actifs de sa "Garde nationale", en les portant à 5 000 militaires de carrière, originaires pour la plupart de Grèce.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 4 mai 1995 à Athènes entre le Premier Ministre grec, M. Andreas Papandreou, et le "Conseil national" chypriote grec, le front grec et chypriote grec a notamment réaffirmé son attachement à la doctrine dite "de défense conjointe" ainsi qu'à la prise de décisions en commun sur tout ce qui touche la question de Chypre. Cet événement inquiétant, qui se passe de commentaires, confirme la collusion entre la Grèce et la partie sud de Chypre pour ce qui touche la question de Chypre, et explique en outre pourquoi les négociations en cours en vue d'un règlement de la situation dans l'île n'avancent pas.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Osman ERTUĞ
